

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 juillet 2026

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 9^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six (2026), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean Jasmin, maire suppléant
Madame Eugénette Morin, conseillère
Monsieur Jacquelyn Vachon, conseiller
Monsieur Jean-Jacques Paradis, conseiller
Monsieur Claude Dufour, conseiller
Madame Véronique Tremblay, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Marcel Picard, maire étant absent

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de l'assemblée

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3 Adoption du procès-verbal du 11 juin 2026

4 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 Congrès de la FQM

4.2 Avis de motion du règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux

4.3 Dépôt et présentation du règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux

4.4 Mandat pour l'évaluation de la salle des Loisirs

4.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2026

5 TRÉSORERIE

5.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2026

5.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 Suivi ponctuel auprès du service d'urbanisme de la FQM

7 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Échantillonnage des puits d'observation - secteur Montauban

7.2 Adoption du projet de règlement #2026-432 concernant la limite de vitesse sur la route de la Traverse

7.3 Retrait du règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse

- 7.4 Avis de motion du projet de règlement #2026-434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité
- 7.5 Dépôt et présentation d'un projet de règlement #2026-434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité
- 7.6 Demande d'appui à la Municipalité de Lac-aux-Sables concernant la circulation des VTT sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban

8 Varia

- 8.1 Motion de félicitations à Mme Denise Villemure

9 Point d'information du Maire

10 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

11 Levée de l'assemblée

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-07-133 Monsieur Jean Jasmin fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Véronique Tremblay et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 juillet 2026 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2026

2026-07-134 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2026 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Paradis et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 Congrès de la FQM

2026-07-135 **CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la FQM se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

Il est proposé par Mme Eugénette Morin

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la participation de Monsieur Marcel Picard, maire, au congrès de la FQM.

DE préciser que tous les frais afférents à cette participation (inscription, déplacement, hébergement et repas, le cas échéant) seront assumés par la MRC.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Avis de motion du règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Eugénette Morin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 *décrétant la tarification des différents services municipaux* sera adopté.

4.3 Dépôt et présentation du règlement #2026-433 modifiant le règlement #2026-423 décrétant la tarification des différents services municipaux

4.4 Mandat pour l'évaluation de la salle des Loisirs

2026-07-136 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des demandes visant l'acquisition de la salle des loisirs et qu'elle souhaite en faire évaluer la valeur afin de se positionner à l'égard de ces demandes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un professionnel afin de réaliser une évaluation immobilière de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'à la date et heure prévues pour la réception des soumissions, la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

DE mandater Evalweb afin de procéder à l'évaluation de la salle des loisirs située au 511 rue Garneau, au montant de 2 550 \$ taxes en sus;

QUE le conseil de Notre-Dame-de-Montauban autorise la direction générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2026

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juin 2026.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les membres du conseil en ont pris connaissance.

5 TRÉSORERIE

5.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2026

2026-07-137 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2026. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 182 433,84 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 juin 2026.

*Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

5.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 Suivi ponctuel auprès du service d'urbanisme de la FQM

2026-07-138 CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une nouvelle inspectrice municipale en bâtiment et en environnement en mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource a déjà reçu la formation requise pour l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite pouvoir bénéficier, au besoin, d'un soutien technique ponctuel de la FQM afin d'appuyer cette ressource dans certains dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

DE retenir les services de la FQM afin de fournir, au besoin, un soutien ponctuel à la nouvelle ressource en urbanisme engagée par la municipalité, pour un montant de 6 400 \$ taxes en sus;

QUE le conseil de Notre-Dame-de-Montauban autorise la direction générale à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

Cette résolution abroge la résolution 2026-06-125.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Échantillonnage des puits d'observation - secteur Montauban

2026-07-139 CONSIDÉRANT QUE 5 puits d'observation ont été installés dans le secteur des mines en prévision des travaux de revalorisation des résidus miniers par une tierce partie;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer a assuré l'échantillonnage depuis 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation d'Akifer de continuer l'échantillonnage des puits à raison de 2 fois par année au minimum afin d'effectuer un suivi approprié;

Il est proposé par M. Jacquelyn Vachon

ET RÉSOLU

DE mandater la firme Akifer, pour procéder à l'échantillonnage des puits d'observation pour la période 2026, au coût de 5638,00 \$, taxes en sus, par échantillonnage selon la grille des honoraires fournies dans sa soumission du 23 juin 2026.

Pour la réalisation des travaux suivants pour chacune des campagnes :

- Vérification du bon état des puits d'observation;
- Réalisation d'un relevé de niveau d'eau dans les cinq puits d'observation;
- Purge à volume prédéterminé (méthode standard);
- Prélèvement d'un échantillon d'eau souterraine dans les cinq puits d'observation (PO1 à PO5);
- Réalisation d'analyses chimiques par un laboratoire accrédité par le MELCCFP sur les échantillons d'eau prélevés selon le programme d'analyse du tableau de la page suivante (délai d'analyses régulier d'environ cinq jours ouvrables);
- Bilan courriel des travaux réalisés et des résultats à la suite de chaque visite, incluant les certificats d'analyses chimiques.

Ouverture et préparation du dossier	293,00\$
Planification et réalisation des travaux de terrain	3546,00\$
Analyses chimiques	1379,00\$
Rapport des travaux	420,00\$
Total:	5638,00\$

DE mandater Guy Cauchon pour le support professionnel au taux horaire de 50\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Adoption du projet de règlement #2026-432 concernant la limite de vitesse sur la route de la Traverse

2026-07-140 ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Dufour

ET RÉSOLU d'adopter le règlement #2026-432 *concernant la limite de vitesse sur la route de la Traverse.*

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 Retrait du règlement #2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse

2026-07-141 CONSIDÉRANT QUE l'ancien conseil municipal a adopté le projet de règlement #2025-421 intitulé « *Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse* » le 13 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE la promulgation dudit règlement a été suspendue à la suite de demandes formulées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite retirer ce projet de règlement afin de procéder à la préparation et au dépôt d'un nouveau projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Paradis

ET RÉSOLU

DE RETIRER le projet de règlement #2025-421 intitulé « *Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse* »;;

DE METTRE FIN au processus d'adoption du projet de règlement no #2025-421;

D'AUTORISER la préparation et le dépôt d'un nouveau projet de règlement visant le même objet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7.4 Avis de motion du projet de règlement #2026-434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jean-Jacques Paradis qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement *#2026-434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité* sera adopté.

7.5 Dépôt et présentation d'un projet de règlement #2026-434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité

7.6 Demande d'appui à la Municipalité de Lac-aux-Sables concernant la circulation des VTT sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban

2026-07-142 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite adopter un règlement visant à encadrer la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur la route de la Traverse;

CONSIDÉRANT QUE la route de la Traverse relie les territoires de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et de la Municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec exige, lorsqu'un règlement autorisant la circulation des VTT dirige les usagers vers le territoire d'une autre municipalité, qu'une résolution d'appui soit adoptée par cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Dufour

ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la Municipalité de Lac-aux-Sables d'adopter une résolution appuyant le règlement de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorisant la circulation des véhicules hors route sur la route de la Traverse conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du projet de règlement *#2026-434 relatif à la circulation des VTT sur le territoire de la Municipalité* à la Municipalité de Lac-aux-Sables afin de solliciter son appui;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

8 VARIA

8.1 Motion de félicitations à Mme Denise Villemure

2026-07-143 CONSIDÉRANT QUE le programme BiblioQUALITÉ reconnaît, sur une base objective et durable, les efforts d'investissement réalisés par les municipalités membres du Réseau BIBLIO CQLM dans le développement de leurs bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de l'année financière 2025, seulement quinze (15) municipalités ont obtenu la certification d'excellence de niveau 5, soit la plus haute distinction décernée par le programme BiblioQUALITÉ;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance témoigne de l'engagement de la Municipalité envers l'amélioration continue de ses services de bibliothèque et de l'accès à la culture pour l'ensemble de sa population;

CONSIDÉRANT QUE Mme Denise Villemure, par son dévouement, son professionnalisme et son implication soutenue, a contribué de façon remarquable à l'obtention de cette certification d'excellence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Eugenet Morin

ET RÉSOLU

DE féliciter chaleureusement Mme Denise Villemure pour son engagement exceptionnel et sa contribution à l'obtention de la certification d'excellence de niveau 5 du programme BiblioQUALITÉ;

DE souligner que cette distinction constitue une source de fierté pour la Municipalité et reflète la qualité des services offerts à la population;

DE transmettre une copie de la présente résolution à Mme Denise Villemure à titre de témoignage de la reconnaissance du conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

9 POINT D'INFORMATION DU MAIRE

10 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-07-144 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme. Eugenet Morin et résolu que la séance soit levée à 19 h 58.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Jean Jasmin
Maire suppléant

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Jean Jasmin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce dixième jour de juillet 2026.